PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2021 ***N° 18.1***
Chrono 15381

Rapporteur ***: Madame Maty DIOUF***

Service ***:*** **Direction Cohésion Sociale, Solidarités,Handicap et Droits des Femmes**

Commission : ***3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE***
2 - ENVIRONNEMENT, SANTE, SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE

Objet : **Rapport de la ville de Nice sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2021 - Orientations.**

Mes chers collègues,

Après audition des commissions compétentes,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.2311-12 et D.2311-16,

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 précisant que le maire présente un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire, préalablement aux débats sur le projet du budget et propose de nouvelles orientations relatives à cette politique,

Vu le décret n° 2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique,

Vu la circulaire du 8 juillet 2013 relative à la mise en œuvre du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique,

Vu la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, initiée par le Conseil des communes et régions d'Europe en 2006,

Vu le protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, signé le 8 mars 2013 par l'ensemble des organisations syndicales siégeant au Conseil commun de la fonction publique,

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2021 ***N° 18.1***
Chrono 15381

Rapporteur ***: Madame Maty DIOUF***

Service ***:*** **Direction Cohésion Sociale, Solidarités,Handicap et Droits des Femmes**

Commission : ***3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE***
2 - ENVIRONNEMENT, SANTE, SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE

Objet : **Rapport de la ville de Nice sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2021 - Orientations.**

Vu la délibération n° 16.6 du Conseil municipal du 29 mars 2012 approuvant la signature de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale,

Vu le plan d'actions triennal d'égalité professionnelle 2021-2023 adopté par la ville de Nice en 2021, en accord avec les représentants du personnel,

Vu l'avis du Comité technique en date du 9 novembre 2021,

Considérant l'ensemble des textes précités qui définissent les nouvelles obligations en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour les collectivités territoriales,

Considérant les engagements mis en œuvre depuis plusieurs années par la ville de Nice dans la lutte contre toute forme de discrimination et en faveur de la promotion des droits des femmes,

Considérant la volonté de la collectivité de mettre en œuvre une politique transversale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, impliquant l'ensemble des directions générales adjointes,

Considérant que les politiques locales doivent permettre la mise en place d'actions concrètes et spécifiques mais également intégrer de façon transversale cette préoccupation dans l'ensemble des politiques conduites,

Considérant la volonté de la collectivité de poursuivre les efforts visant à assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans le domaine des Ressources Humaines par l'adoption d'un plan d'actions triennal en 2021,

Considérant que suivant la volonté de poursuivre une stratégie globale visant également à l'égalité femmes-hommes dans la vie locale, un plan d'actions pluriannuel sera présenté en Conseil municipal début 2022,

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2021 ***N° 18.1***
Chrono 15381

Rapporteur ***: Madame Maty DIOUF***

Service ***:*** **Direction Cohésion Sociale, Solidarités,Handicap et Droits des Femmes**

Commission : ***3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE***
2 - ENVIRONNEMENT, SANTE, SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE

Objet : **Rapport de la ville de Nice sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2021 - Orientations.**

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

1. **prendre acte de la présentation du bilan de la politique conduite en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au cours de l'exercice 2021,**

2. **approuver la poursuite les actions engagées sur l'année 2022.**